

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 DU CONSEIL EXÉCUTIF DE LA COMMISSION D'ENSEIGNEMENT ET DES INSTITUTS

CONSEIL EXÉCUTIF DE LA COMMISSION D'ENSEIGNEMENT

Thierry BOKANOWSKI

Le Conseil Exécutif de la Commission d'Enseignement arrive au terme de sa dix septième année depuis que cette instance a été créée pour assurer une certaine cohérence dans les orientations politiques quant à l'organisation de la formation au sein des deux Instituts (Paris et Lyon) auxquels il faut ajouter, depuis douze ans, le Centre de Formation du Sud-Ouest, qui, tout en étant rattaché à l'Institut de Paris, n'en a pas moins ses caractéristiques propres.

Le Conseil Exécutif de la Commission d'Enseignement est composé, je le rappelle, d'un Président et d'un Secrétaire élus et des deux Directeurs des deux Instituts, ainsi que de un, ou de plusieurs, Conseiller(s) choisis au sein de la Commission d'Enseignement.

La Commission d'Enseignement s'est réunie **cinq fois** au cours de l'année 2014, dont une fois, en décembre 2014, pour la quatrième « Journée des Formateurs » qui a eu pour thème « *Critères d'admission et décisions* ».

Les quatre autres réunions ont eu lieu les 8 février, 22 mars (Commission Electorale), 17 mai, 27 septembre (elle n'a, exceptionnellement, pas pu se réunir, comme cela était initialement prévu, le 15 novembre pour une Commission électorale).

1 / La réunion du 8 février 2014 a essentiellement intéressé :

- **L'évolution du Séminaire de Formation Permanente (SFP)**
- **L'inscription sur le Site de la S.P.P. des analystes qui exercent la psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent : doit-on inscrire ceux reconnus par la C.O.P.E.A (S.P.P.) ou ceux retenus par le C.O.C.A.P. (I.P.A) ?**
- **Question concernant la « coordination C.O.P.E.A – C.E » (Fr. Feder).**
- **Question posée par Françoise Coblenca, Directrice de la *Revue Française de Psychanalyse***
- **Demande émanant de l'Annuaire de l'I.P.A concernant une publication de la liste des Aef sur le Site de l'I.P.A.**

A / L'évolution du Séminaire de Formation Permanente (SFP)

Après lecture d'une lettre de Robert Mancini, Président du GLPRA, qui spécifie que le souhait que le nouveau Colloque proposé (« Rencontres de la S.P.P ») tienne compte des points suivants, vivement souhaités par le CA du Groupe Lyonnais qui s'est tenu le 29 novembre 2013 :

- *que le Comité d'Organisation de ce nouveau Colloque conserve le modèle b.I.P.Arteite d'un parisien et d'un régional,*

- que soit préservé le principe des ateliers, la participation de nouveaux adhérents des régions à l'animation de ceux-ci, ainsi que leur désignation par les groupes régionaux,
- qu'en plénière, sur les trois présentations cliniques, deux au moins soient effectuées par des collègues venant des régions, là aussi sur propositions des groupes régionaux,
- que le nombre de participants soit limité, afin de conserver la qualité des échanges, en particulier dans les ateliers (250 participants maximum),
- et que soit maintenu le principe d'une publication.

Dans la discussion qui suit plusieurs collègues ont exprimé leur crainte de voir un désinvestissement des membres régionaux et des plus jeunes si la place qui leur était faite au sein du Séminaire de Formation Permanente n'existait plus.

Certains rappellent que l'idée de la disparition du S.F.P., ou de sa refonte, est apparue à la suite de la question soulevée pour la participation des Aef parisiens au S.F.P.

Certains collègues pensent qu'afin d'assurer la bonne santé de la future organisation, elle peut s'inspirer de certains points essentiels dans l'esprit et l'organisation du S.F.P.

Christian Gérard remercie la C.E. de lui avoir confié la responsabilité du S.F.P. et insiste sur la prudence nécessaire vis-à-vis de la nouvelle responsabilité 'tri partite'.

B. Chervet (Président) s'étonne que l'on puisse penser que les régionaux seraient exclus du futur projet et de son organisation et assure que celle-ci sera 'tri partite' avec des représentants des trois instances suivantes : *Commission d'Enseignement, Comité Scientifique du C.A., Commission des Représentants Régionaux*. Il s'agit à présent, les décisions ayant été prises, de permettre au processus de se mettre en place et de fonctionner.

B / L'inscription sur le « Site de la S.P.P. » des analystes qui exercent la psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent : doit-on inscrire ceux reconnus par la C.O.P.E.A (S.P.P.) ou ceux retenus par le C.O.C.A.P. (I.P.A) ?

Un document de Denys Ribas, lequel a été transmis à nombre d'instances institutionnelles, permet de situer la discussion en ce qui concerne ce qui doit être proposé sur le Site.

Les grandes lignes de ce texte ; concernant le fond, sont les suivantes :

Les propositions de la C.O.P.E.A. amènent deux questions de fond – ainsi que des questions de forme (lesquelles, concernant ce qui doit apparaître sur le « Site », ne sont pas évoquées dans ce compte-rendu).

En ce qui concerne les questions de fond :

1 / Comme cela a été précisé au CA du 4/2/2014, la formation en P.E.A est de la compétence de la C.E - cette question ayant des conséquences au niveau international. Ce qui n'enlève rien aux compétences de la C.O.P.E.A.

Actuellement dans l'onglet S.P.P /organisation/ du site public il est écrit :

« La Commission pour la psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent (C.O.P.E.A) comprend au plus 14 membres élus. Son rôle est de promouvoir le développement et la recherche sur la psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent. »

Les propositions actuelles de la C.O.P.E.A laissent entendre qu'elle est « chargée de tout ce qui concerne la P.E.A dans la société » et le second item de la liste est « Formation en P.E.A » Ce point semble devoir être précisé et reformulé.

2 / *« La reconnaissance spécifique de la compétence de certains membres en matière de psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent : R.P.E.A. »*

Le légitime souhait de la C.O.P.E.A. est de promouvoir son but de développement de la P.E.A en réservant aux R.P.E.A. une mention distinctive, laquelle aurait deux conséquences qui posent question.

a/ *La P.E.A serait-elle à terme réservée aux R.P.E.A. comme une spécialité exigeant sa formation spécifique et seulement celle délivrée par la S.P.P. ?*

Le psychanalyste 'non-R.P.E.A' qui recevrait des enfants, sera-t-il alors considéré comme 'transgressif', par ex., comme un médecin généraliste qui pratiquerait la chirurgie ?

A l'inverse (ou au contraire) tous les psychanalystes de la S.P.P. sont-ils habilités à soigner les patients qu'ils s'estiment capables de traiter ? Comme le généraliste peut soigner les enfants ou faire des accouchements ?, ce qui n'empêche par ailleurs pas à ce qu'il y ait des pédiatres ou des obstétriciens, et donc, chez nous, des R.P.E.A.

b/ *La mise en place de la formation P.E.A. étant en gestation et n'ayant encore formé personne, et les R.P.E.A actuels ayant pour beaucoup fait valider une expérience de longue date - ce qui a démontré utilement au niveau international l'importance de cette pratique en France – n'étant pas tous actuellement disponibles pour recevoir des enfants, il apparaît que réserver la P.E.A. aux R.P.E.A. formés par la S.P.P. est une anticipation, peut-être créatrice, mais déniait la réalité actuelle des offres de traitement pour les enfants.*

En revanche, signaler que la psychanalyse avec l'enfant requiert une formation spécifique est déjà vrai et ne nécessiterait pas que l'on précise, par exemple, le nombre des supervisions ou celles que nous mettons en place pour l'avenir et elles seules.

Sur ces questions de fond qui sont du ressort de la S.P.P, l'avis du Directeur du Site est qu'il faut conserver une priorité pour le Site à l'information du public en premier, et à donner à nos membres un outil pratique efficace - en particulier pour adresser un patient à un collègue.

Il ressort de la discussion sur ces points à la fois des principes et des interrogations :

- C'est bien la C.E. qui a la responsabilité de la formation à la psychanalyse pour enfant et adolescent. Il ne peut y avoir de malentendu avec la C.O.P.E.A. sur ce point. La C.O.P.E.A a la responsabilité de l'organisation des activités scientifiques concernant l'enfant et l'adolescent. Elle a aussi à examiner les demandes des collègues qui veulent devenir R.P.E.A.
- La psychanalyse pour enfant et la psychanalyse pour adolescent ont des spécificités reconnues par ceux qui pratiquent ou ont pratiqué ces disciplines. La formation a donc un sens protecteur des patients et des praticiens.
- Il n'y a pas de différence à faire entre R.P.E.A. venant des nominations décidées par la C.O.P.E.A. et ceux venant des premières décisions du C.O.C.A.P. Ces derniers avaient été nommés sur dossier soumis au C.O.C.A.P afin de permettre l'organisation de la formation en France. Tous ces membres, psychanalystes de la S.P.P, sont R.P.E.A. Seuls certains sont en attente de l'examen par le C.O.C.A.P. de leur candidature à condition que soit connue la formation et son organisation.
- Une question reste à savoir dans quelle mesure la formation mise à l'étude par la C.E. pour convenir aux conditions d'exercice en France permettra d'atteindre les conditions d'une reconnaissance par le C.O.C.A.P. au sein de l'I.P.A. Pour certains, cette question n'est pas primordiale, pour d'autres elle est irréaliste étant donné les

différences considérables entre l'I.P.A et la S.P.P sur ce point. L'A.P.I sait-elle que la formation à la psychanalyse pour enfant et adolescent est à l'étude ? Oui répond Bernard Chervet qui exprime par ailleurs son doute sur une reconnaissance de l'A.P.I sur ce point.

- En ce qui concerne le Site, il faut privilégier l'impact voulu sur le public. Il faut donc qu'apparaissent avec l'accord des membres qui le souhaitent ceux qui peuvent recevoir les enfants et les adolescents. Certains pensent que la question pourrait se poser aussi pour la psychosomatique, le psychodrame, etc.

C / Question concernant la « coordination C.O.P.E.A – C.E » (Fr. Feder).

F. Feder, qui est membre élue de la C.O.P.E.A., a été pressentie par la C.O.P.E.A. pour une fonction de « coordinatrice » entre la C.E. et la C.O.P.E.A, ceci afin de permettre un travail de liaison et de faciliter un « programme de formation ».

F. Feder confirme qu'il y ait pu y avoir un malentendu concernant la formation pour les membres de la C.O.P.E.A.

Le Président du C.E.C.E rappelle alors les termes de la résolution qui ont fait l'objet d'un vote et qui concernent l'organisation par la C.E de la « formation à la psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent ».

D / Question posée par Françoise Coblenz, Directrice de la *Revue Française de Psychanalyse*.

Quelles références professionnelles les AeF peuvent-ils indiquer à la fin de leur article ? Prof., médecin, psychologue, fonction hospitalière, etc., certes, mais quel autre titre que « Psychanalyste inscrit à l'Institut de Psychanalyse de la Société Psychanalytique de Paris » ? Il s'agit de rejoindre les revues internationales nous indique F. Coblenz qui veulent indiquer au lecteur à qui ils ont à faire avec cet auteur ou cette auteure. C'est une tendance de plus en plus répandue.

Pour les membres ils pourraient s'ils le souhaitent voir apparaître leurs titres – mais jusqu'alors leur nom apparaissait seul – auquel pourrait s'adjoindre *psychanalyste S.P.P.*, leur permettant de se distinguer ainsi des auteurs réclamant le titre psychanalyste avec leur nom alors qu'ils ne sont pas de la S.P.P.

Pour les Analystes en Formation, dont il est souhaité qu'ils écrivent de plus en plus nombreux dans la Revue, il est proposé la formule déjà employée : *Praticien inscrit à l'Institut de psychanalyse*, ou plus simplement encore : *Institut Psychanalytique de Paris* ou *Institut Psychanalytique de Lyon*.

E / Demande émanant de l'Annuaire de l'I.P.A concernant une publication de la liste des AeF sur le Site de l'I.P.A.

Cela est possible – et entendu – pour les AeF qui le souhaitent.

2 / La réunion du 22 mars 2014

Réunion de la Commission Électorale qui a vu l'élection à la « fonction de formateur » d'Élisabeth BIROT et de Bernard BENSIDOUN.

3 / La réunion du 17 mai 2014 a essentiellement intéressé :

- Une réponse du Président du C.E.C.E à une question posée par l'ancien Président de la S.P.P, Jean-Michel Porte, concernant les « Rencontres de la S.P.P. »
- Une information concernant une lettre de l'I.P.A portant sur la « Rapport de la Commission 'Formation intégrée' » [Voir l'Annexe]
- La question concernant une « coordination » C.O.P.E.A – CE [Réponse à une lettre adressée au Président du C.E.C.E par Fr. Feder]
- L'admission au cursus et la « gratuité » de la cure [Question posée par C. Bouchard au nom du Comité de Direction de l'I.P de Paris]

A / Réponse du Président du C.E.C.E à une question posée par l'ancien Président de la S.P.P, Jean-Michel Porte, concernant les « Rencontres de la S.P.P. »

Jean-Michel Porte souhaitait avoir l'assurance, que tous les Analystes en Formation et, entre autres, les Analystes en Formation habitant à l'étranger, seront bien invités à participer aux « Rencontre de la S.P.P ».

Le Président du C.E.C.E a répondu à Jean-Michel Porte que, comme cela est inscrit dans le Rapport Moral 2013 de la S.P.P, tous les Membres de la Société ainsi que tous les Analystes en Formation et, entre autres, les Analystes en Formation habitant à l'étranger, seront invités à participer aux « Rencontres de la S.P.P ».

B / Information concernant une lettre de l'I.P.A portant sur la « Rapport de la Commission 'Formation intégrée' » [Voir l'Annexe]

Certains membres trouvent surprenante qu'au terme « formation » soit associé le terme « intégré » dans le titre '*Formation intégrée*' ; de nombreuses interventions viennent souligner que la filière de formation à l'analyse avec l'enfant et l'adolescent proposée serait ainsi « calquée » sur le programme de formation concernant les adultes ; on souligne le fait que le terme « intégré » semble avoir été choisi pour éviter le terme « complémentaire », ce qui aurait sous-entendu l'ajout d'une formation « supplémentaire ».

Certains se disent « perplexes », car ils ne voient pas comment, tel que cela est proposé (à savoir que parallèlement à la supervision de deux analyses avec l'adulte, la proposition est faite de supervision de deux analyses avec l'enfant et l'adolescent) permettrait, tel que cela est écrit, de « gagner du temps sur le cursus habituel » car tout candidat qui voudrait valider cette formation se retrouverait avec quatre patients à trois séances par semaine (selon le modèle dit « français », ce qui ne permettrait certainement pas de « raccourcir » le temps de la formation. Certains s'interrogent sur le fait de savoir si cette proposition pourrait en elle-même constituer un travail préparatoire concernant une possible « refonte » du cursus... ? On souligne la difficulté de proposer trois séances par semaine avec les enfants : le risque de cette formation dite « intégrée » serait ainsi de chercher à mettre les deux types de formations au même niveau, celle du modèle C.O.C.A.P et celle de notre modèle : dès lors, la question posée serait celle d'une articulation avec notre modèle et l'expérience tirée de celui-ci.

On rappelle qu'il y a des Instituts où l'analyste fait successivement une formation pour l'analyse avec l'enfant, puis une formation pour l'analyse avec l'adulte.

Il paraît difficile de penser que l'on puisse pratiquer l'analyse avec l'enfant sans avoir été formé à la psychanalyse avec l'adulte. Dès lors cette proposition de formation apparaît pour certains comme une forme de revendication face au fait que ceux qui s'occuperaient d'enfants seraient traités, par leurs pairs, « comme des enfants... »

Certains – tout en soulignant la complexité, ainsi que la richesse, du travail avec l'enfant et l'adolescent – voient dans la proposition d'une formation de psychanalyste à « parité », pour autant qu'elle puisse être très intéressante, une « spécialisation » qui irait, d'une certaine manière, à l'encontre de ce que nous souhaitons transmettre.

Certains font la remarque qu'à la différence de leurs propres thérapeutes les enfants « ne se reproduisent pas ! » et qu'aucun analyste d'enfant n'est devenu analyste au titre de son analyse en tant qu'enfant ! Il leur semble important et nécessaire de sortir, sur le plan de la formation, d'une « symétrie » entre formation avec l'adulte et formation avec l'enfant. On souligne que la plupart du temps, une fois formés à l'analyse avec les adultes, les analystes s'intéressent moins à l'analyse avec les enfants et que ce que l'on risquerait d'obtenir à terme serait un « modèle dégradé... »

Se repose la question que l'on prenne en considération les « supervisions d'analyse avec l'enfant pour le cursus ». Il apparaît que la proposition de supervision de l'analyse avec l'enfant semble n'avoir jamais été proposée comme « supervision supplémentaire » lors des « Fin de Cursus », celle-ci ne pouvant pas remplacer les deux supervisions d'adultes (une en collective et une en individuelle) requises.

Tout en admettant que se pose la question de savoir si l'on souhaite faire une réponse officielle à l'I.P.A, et donc qu'il s'avère nécessaire que l'on reparle de la question posée, l'ensemble de la C.E semble se rallier à une position de « prudence, d'échanges et d'évaluation », ceci d'autant plus qu'il s'agirait en la matière d'une intéressante proposition faite par le C.O.C.A.P, laquelle ne devrait avoir aucun caractère contraignant sur la Formation dans les Instituts.

C / Question concernant une « coordination » C.O.P.E.A – C.E [Réponse à une lettre adressée au Président du C.E.C.E par Fr. Feder]

Le Président du C.E.C.E donne lecture d'un mail que F. Feder lui a adressé, ainsi qu'au Secrétaire du C.E.C.E, et qui souligne « sa perplexité concernant l'accueil réservé, lors de la précédente C.E, à sa proposition de coordinatrice entre la C.O.P.E.A et la C.E. », voyant dans cette proposition « l'expression d'une grande attente de la part de la C.O.P.E.A sur la façon dont la C.E s'engage dans la Formation des Psychanalystes avec l'enfant et l'adolescent et son articulation avec les critères de validation R.P.E.A définis actuellement par la C.O.P.E.A »

F. Feder souligne plusieurs points :

Le mail n'était « qu'une interrogation » ; elle constate que le débat à propos de la lettre de l'I.P.A rejoint les interrogations qu'elle se pose et elle se demande pourquoi penser la question de la formation intégrée sous l'angle de la parité ? Elle rappelle que la C.O.P.E.A est habilitée pour des formations qu'elle ne donne pas et elle s'interroge sur ce que veut dire une « prise en charge par la C.E » de la « formation en psychanalyse d'enfant » et « sous quelle forme ? »

Une des premières questions tourne autour de l'idée de savoir quelles pourraient être les conséquences de ces éventuelles transformations sur la C.O.P.E.A, son fonctionnement et la manière dont les Instituts y participeraient.

Certains émettent le souhait que ce projet soit mis en chantier, que l'on évalue ce qui est réalisable et que la C.E donne un tel mandat pour que cela commence.

Une proposition est faite : « que ceux qui sont compétents en psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent se désignent afin de créer une sorte de sous-collège (pour les supervisions et séminaires) ».

A la question posée par le Directrice de l'I.P de Paris de savoir combien de membres de la C.E sont prêts à faire un enseignement, 11 (onze) personnes présentes répondent positivement).

Il est remarqué que les gens qui arrivent vers une formation de psychanalyste d'adulte se sont souvent formés à la « psychanalyse avec l'enfant » auparavant et que ceci conduit à penser qu'il serait intéressant de travailler ce en quoi ces formations ont une « spécificité » et une « différence » ; ceci pourrait conduire à ce que sur le Site puissent apparaître des propositions claires (information de la C.E, les formateurs respectant le projet ou la C.O.P.E.A) et l'information pouvant être donnée aux AeF des Instituts.

Le Président de la S.P.P propose que l'on y réfléchisse, mais rappelle que les Statuts sont là, et que ce qui est proposé serait, en filigrane, une réforme des statuts, car en ce qui concerne la C.O.P.E.A celle-ci est habilitée (en dehors de tout regard de la C.E) à nommer les membres qui souhaitent avoir une reconnaissance en psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent (R.P.E.A), qu'elle gère l'enseignement qu'elle souhaite et la programmation de nombreuses conférences tous les ans ; mais qu'à contrario, il serait difficile à la C.E, qui est d'accord pour un enseignement de la psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent, de proposer autre chose qu'un enseignement sans que d'aucune façon elle soit mêlée aux critères qui concernent la R.P.E.A, ce qui serait anti-statutaire et que si cela était le cas, cela reviendrait à dire que cela équivaudrait à répondre à ce qui serait vécu comme une menace provenant de l'I.P.A, via le C.O.C.A.P (voir la question débattue plus haut).

En résumé : il serait très important que la C.E soit pleinement associée au programme de formation proposé par la C.O.P.E.A : c'est la C.E qui gère la formation, la C.O.P.E.A gérant le R.P.E.A et tous les problèmes afférents à celle-ci, dont la C.E n'a pas à s'occuper.

D / L'admission au cursus et la « gratuité » de la cure [Question posée par C. Bouchard au nom du Comité de Direction de l'I.P de Paris]

Cette question, posée par l'I.P de Paris, concerne de savoir quelle accessibilité serait possible pour ceux qui demandent à entrer dans la « formation de la S.P.P. » et qui ont été des patient(e)s traité(e)s au C.C.T.P, ou dans tout autre Centre pratiquant la 'gratuité' des cures ?

L'I.P a effectivement eu à « traiter » quelques candidatures émanant d'ex-patients du « C.C.T.P Jean Favreau », ces candidatures donnant lieu à des hésitations quant à la réponse à leur apporter :

- Fallait-il les traiter comme d'autres candidatures et évaluer, au cours des entretiens, le poids de la gratuité sur le résultat du processus analytique ?
- Fallait-il au contraire refuser systématiquement d'examiner ces dossiers ?
- Fallait-il étudier au cas par cas et recevoir les candidats préalablement à l'examen - ou non - du dossier ?

Le Comité de Direction pensait, en effet, que la question ne recouvrait pas exactement celle de la gratuité (des cures menées avec une prise en charge de la sécurité sociale et d'une mutuelle reviennent à la gratuité), ni probablement celle de cures menées dans une autre institution ('Smirnoff', 'Bapu', etc.), mais que la proximité géographique et institutionnelle du C.C.T.P posait un problème spécifique.

De façon empirique le Comité de Direction a choisi, lorsqu'il savait que la cure avait été effectuée au C.C.T.P, de ne pas examiner ces dossiers. Lorsqu'un candidat a demandé les raisons du refus, l'embarras à répondre de façon satisfaisante était manifeste. Le Comité de Direction a donc initié une réunion avec la direction du C.C.T.P (J.-L. Baldacci et D. Kaswin), et la discussion a fait apparaître les problèmes que posait la validation, pour le cursus, des cures menées au C.C.T.P, et ce autour de deux axes :

- D'une part, la dimension « endogamique » d'une reproduction d'analystes via des analyses menées dans un Centre émanant et dépendant de la S.P.P ;
- D'autre part, l'engagement de la dimension soignante du C.C.T.P auprès des tutelles et le risque d'un afflux de patients étudiants en psychologie si les cures étaient validantes pour le cursus.

La direction du C.C.T.P a donc intégré, dans son « livret d'accueil » remis aux patients, un paragraphe ainsi formulé : « Le C.C.T.P est un lieu privilégié de traitements psychanalytiques et, en tant que tel, un lieu d'expression de souffrances, propres à être recueillies et traitées par les analystes du Centre. Les traitements dispensés au C.C.T.P font exclusivement partie de sa dimension soignante et ne peuvent être considérés comme validants pour entreprendre un cursus à l'Institut de psychanalyse » (Cette formulation provisoire sera d'ailleurs à réexaminer puisqu'elle engage la politique de l'I.P).

Faute de temps pour qu'une véritable discussion s'organise – sachant que certains ont pu exprimer le fait qu'ils voient une position compliquée, voire intenable, dans la différence que l'on ferait entre « analyse thérapeutique » et « analyse didactique » – le Président du C.E.C.E propose que l'on remette cette discussion lors de la C.E suivante.

4 / La réunion du 27 septembre 2014 a essentiellement intéressé :

- **Remplacement à la fonction de Secrétaire du C.E.C.E par Bernard Bensidoun**
- **Rectificatif du CR de la précédente C.E : lettre de C. Gérard**
- **Contribution des AeF à l'achat des nouveaux locaux**
- **Suite de la discussion concernant la question posée par C. Bouchard lors de la C.E du 17 mai 2014**
- **Admission au Cursus et 'Homosexualités'**

A / Remplacement à la fonction de Secrétaire du C.E.C.E par Bernard Bensidoun

Thierry Bokanowski, Président de la Commission, demande à la Commission d'Enseignement d'accepter que Bernard Bensidoun succède à Dominique Arnoux, actuellement indisponible, en tant que Secrétaire de la Commission de l'Enseignement. Acceptation accordée à l'unanimité des membres de la C.E. présents.

B / Rectificatif au CR de la précédente C.E : lettre reçue de Christian Gérard.

Thierry Bokanowski donne lecture d'une lettre de Christian Gérard, qui demande un correctif concernant ses propos tenus lors de la précédente commission et qui n'apparaissent pas dans le CR, à savoir que concernant « *la question de la formation à la psychanalyse d'enfants et d'adolescents, si pour certains il apparaît difficile d'organiser une formation avec des séances d'analyse trois fois par semaine, d'autres considèrent cela possible. L'observation est faite à ce propos qu'il n'est pas plus difficile de trouver des cas à trois séances par semaine avec les enfants qu'avec les adultes lorsqu'il s'agit de se former. Il est souligné aussi que la formation à trois séances par semaine permettrait de s'aligner sur les exigences du C.O.C.A.P (Minimal standards) et ainsi de valider les R.P.E.A élus par la C.O.P.E.A* »

Thierry Bokanowski donne aussi lecture d'une lettre reçue d'Elsa Schmidt-Kitsikis, qui propose qu'un groupe de travail se mette en place afin de prolonger la réflexion engagée lors de la précédente C.E à propos de l'analyse avec l'enfant et l'adolescent.

Thierry Bokanowski suggère que la prochaine « Journée des membres formateurs » (en décembre 2015) soit consacrée à la « formation », ainsi qu'à la « transmission », de la « psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent ».

C / Contribution des AeF à l'achat des nouveaux locaux.

Certains formateurs avaient vivement souhaité que cette question soit mise à l'Ordre du Jour.

Afin d'ouvrir à la discussion, le Président du C.E.C.E fait un certain nombre de propositions :

- 1/ D'une part, que les AeF qui souhaiteraient spontanément faire un « don » puissent le faire.
- 2/ D'autre part, concernant les AeF qui sont encore dans le « cursus », qu'il soit admis qu'ils puissent faire un « don » mais ceci qu'aux deux conditions suivantes, à savoir :

- premièrement, que leur nom n'apparaisse pas sur la liste des donateurs tant que leur cursus ne serait pas validé,
- deuxièmement, que seuls les Directeurs des Instituts et du C.F.S.O connaissent le nom des AeF donateurs.

La discussion est ouverte et de nombreuses questions de type éthiques, comme juridiques, ont été soulevées, à savoir :

- Qu'il s'agit surtout d'éviter un malentendu avec les AeF qui ne doivent pas se sentir obligés de faire de « don ».
- Que la question éthique est posée : si les analystes en formation font un « don », ils peuvent penser attendre quelque chose en retour ; il pourrait alors y avoir alors une sorte de « conflit d'intérêt », et l'on pourrait penser que cela vienne, ou puisse, influencer le cursus d'un candidat : le « *do ut des* » est rappelé (« Je te donne pour que tu me donnes »).

Certains s'interrogent : serait-il possible 'd'interdire' aux AeF de faire un « don » ? Il est rappelé que la loi française ne permet pas d'interdire à un citoyen de faire un « don ». D'autres membres envisagent cette interdiction comme une forme de discrimination, il paraît impossible d'interdire ces « dons » car les AeF qui souhaiteraient donner seraient exclus alors qu'ils participent déjà à d'autres activités de la Société (C.P.L.F). Du fait du souhait de l'I.P.A, comme celui de la S.P.P, de donner aux AeF une autre place dans nos Sociétés, cela serait donc contradictoire et, par ailleurs, cela reviendrait à « casser » l'enthousiasme de ceux qui seraient sensibles à l'avenir de la psychanalyse et de la S.P.P. Certains rappellent cependant que la participation à un travail scientifique (Congrès) est différente d'un don, la symbolique est différente.

L'idée de solliciter l'avis de la Commission d'Ethique est proposée, mais il semble difficile d'imaginer qu'une telle instance puisse se prononcer clairement. Pour certains, cet appel à la Commission d'Ethique pourrait donner à penser que le formateur n'a pas de position éthique, ou qu'il puisse être influencé par l'engagement de l'AeF, il est souligné que la question sera certainement plus « dans la tête » de l'AeF que dans celle de son superviseur. Il paraît toutefois difficile d'éviter tous les fantasmes que cela pourra susciter.

B. Chervet, Président de la S.P.P, intervient et se dit affecté par les bruits qui circulent et par le fait que « le sens de la démarche engagée par le Bureau semble ignoré. » Il rappelle que l'information a été transmise aux AeF, comme à tous les membres participants par leur cotisation au budget de la S.P.P par décision du Bureau, dans la mesure où le budget des AeF n'a pas été isolé du budget général de la S.P.P (ceci à la différence de la situation budgétaire de l'IPL dont l'argent rentre dans le budget du Groupe Lyonnais par convention).

Répondant à une question posée sur la situation traversée par la S.P.P, B. Chervet explique qu'il ne peut répondre aux interrogations concernant « l'acquisition des locaux » et la « situation juridique à ce jour », car la S.P.P étant attaquée « juridiquement de l'intérieur », une obligation est faite à son Président de garder le silence, la « parole étant à présent laissée aux avocats ».

Des regrets s'expriment chez de nombreux membres concernant « l'infiltration » du fonctionnement de la S.P.P par le juridique, et la mise en retrait de l'information et des échanges.

Le Président du C.E.C.E met un terme à cette discussion dont la conclusion est que « *la S.P.P peut recevoir des dons des AeF, s'ils le souhaitent* », car « *refuser leurs dons reviendrait à leur retirer leur 'citoyenneté'* ».

D / Suite de la discussion concernant la question posée par C. Bouchard lors de la C.E du 17 mai 2014

Après le rappel par le Président de la C.E.C.E de la question posée et de la discussion qui s'en est suivie lors de la C.E du 17 mai 2014, une discussion s'engage à propos à propos du C.C.T.P, chacun s'accordant à dire que sa fonction n'est pas d'être un « centre de formation ». Certains rappellent la nécessité de suspendre l'usage du terme d'*analyse didactique*, lequel s'opposerait à l'*analyse thérapeutique*, et soulignent que ce serait « ne rien avoir compris au modèle français » que de rester sur cette dualité. Il est de toute façon difficile d'isoler une logique de soin et une logique de formation.

A propos de la gratuité des soins, il est rappelé que le travail de l'Institut de Berlin a montré que l'on pouvait former des analystes dans ce contexte. Cet *argument ('l'analyse gratuite')* paraît *indéfendable pour argumenter un refus d'examiner une candidature*. Une proposition est faite de souligner que cette démarche serait en contradiction avec les principes de notre formation (assistance, prise en charge), mais elle paraît cependant difficile à écrire dans un 'livret d'accueil'.

Certains insistent sur le fait qu'il s'agit bien d'une question de principe, et de cohérence : depuis que le 'tout divan' a été accepté dans les années 90, la possibilité de devenir analyste s'est trouvée élargie.

A ce sujet, il est rappelé que l'on pourrait revenir à une position adoptée dès l'origine du C.C.T.P : « On ne peut pas devenir analyste en ayant fait une analyse avec un AeF ». Cette question méritera certainement une discussion, car un certain nombre de candidats se présentent actuellement après avoir fait une analyse avec des AeF. Une question se pose : que se passe-t-il quand la situation financière d'un patient s'améliore ?

La discussion aborde le « risque d'une formation 'endogamique' » ; certains soulignent que notre Société est vouée à être « endogame » puisque les AeF y côtoient leurs analystes dans des réunions.

Une remarque est faite : l'I.P.P accepte que des AeF prennent des patients d'institutions, alors que l'A.P.F refuse cette proposition. La logique voudrait alors que l'on refuse aussi les supervisions de patients qui viennent de Centres comme le 'Bapu', ou le 'Centre Smirnoff'. Certains soulignent la différence entre une analyse pratiquée en privé et celle pratiquée en institution : au-delà de la gratuité des soins, la question de l'analyse en libéral avec des feuilles est évoquée. La nécessité de réfléchir sur cette question de l'argent s'imposera de toute façon.

La complexité de la situation est soulignée, elle implique deux institutions : le C.C.T.P et l'I.P.P. :

- Du côté du C.C.T.P, il est rappelé la position concernant le refus de proposer un travail analytique à des patients psychiatres et psychologues, l'exigence des tutelles voulant uniquement du « soin » et non des « formations ».
- Du côté de l'I.P.P, les arguments valables manquent, en dehors de la reprise du point de vue qui concerne l'aspect « endogame » de telles formations.

La question concernant l'évolution ou l'apparition d'un projet de devenir psychologue, puis psychanalyste, chez un patient pris en charge au C.C.T.P, est alors posée. Par ailleurs, on souligne que ces situations posent de toute façon de gros problèmes de confidentialité, ainsi qu'elles viennent contredire la règle d'accueil des « tous divans ».

Une solution serait, dans la mesure où le C.C.T.P fait son travail d'exploration des demandes, qu'il incombe aux Commissions du cursus de recevoir et d'examiner les candidatures, en ayant à l'esprit qu'il s'agit là de situations souvent complexes.

Une autre réponse pourrait être de rappeler que le C.C.T.P ne fait que des soins thérapeutiques financés par la sécurité sociale.

Le Président du C.E.C.E propose une conclusion provisoire à savoir de reparler avec le Directeur du C.C.T.P. de la formulation du « petit paragraphe » du livret d'accueil du C.C.T.P.

E / Admission au Cursus et 'Homosexualités'

Cette question revient à partir d'une difficulté à laquelle a pu être récemment confrontée une Commission.

Il est rappelé l'obligation légale de non-discrimination concernant les personnes se déclarant 'homosexuelles'.

Il est rappelé les propos tenus lors d'un congrès de l'I.P.A à Barcelone par un courant analytique d'Amérique du Nord (U.S.A) qui proposait que « seul un homosexuel homme était en mesure d'analyser un patient homosexuel homme ».

Pour certains, le *problème n'est pas l'homosexualité*, mais la *question du « fonctionnement psychique » du candidat*, et la « *manière d'être* » *homosexuel*.

Quelques situations sont évoquées confirmant ce point de vue :

- Personnalités perverses faisant du prosélytisme ;
- Ceux qui se sentent tenus de cacher leur homosexualité lors des entretiens avec les commissaires ;
- Ceux qui ont été « ajourné » du fait qu'ils ne semblaient pas suffisamment avancés dans leur analyse.

5 / La réunion du 13 décembre 2014 était consacrée à la « Journée des Formateurs » ayant pour thème : « Critères d'admission et décisions »

Organisée par le Président de la C.E.C.E et le Secrétaire du C.E.C.E, la réunion a donné lieu à de très intéressantes et enrichissantes interventions autour de deux exposés introductifs :

- le matin, Françoise Brette : « Critères d'admission »
- l'après-midi, Michel Ody : « Quelques réflexions »

Les « Fin de Coursus » en 2014

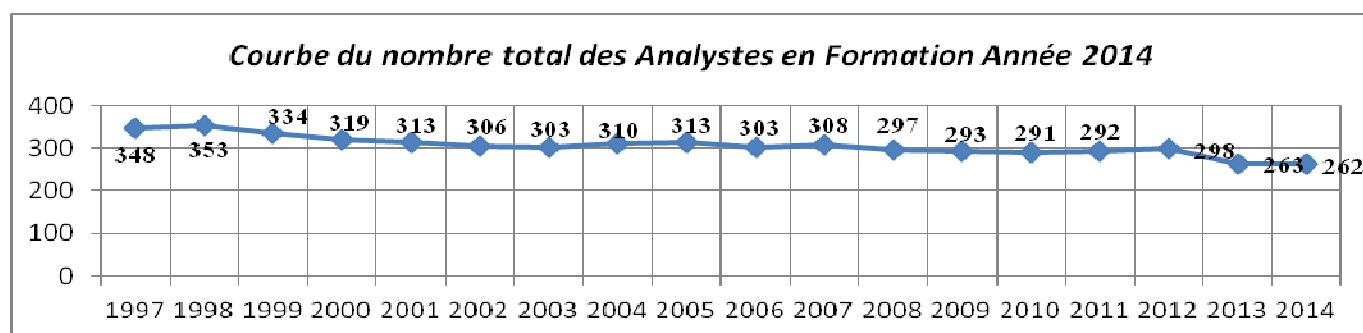
- Il y a eu 11 réunions de fin de cursus : 7 à Paris, 2 Sud-Ouest et 1 à Lyon.
- 21 cursus sont été clos et validés : 19 à Paris, 2 à Lyon.
- 1 cursus n'a pas été validé : 1 à Paris, 0 à Lyon.

Nombre d'analystes en formation

Il y a actuellement

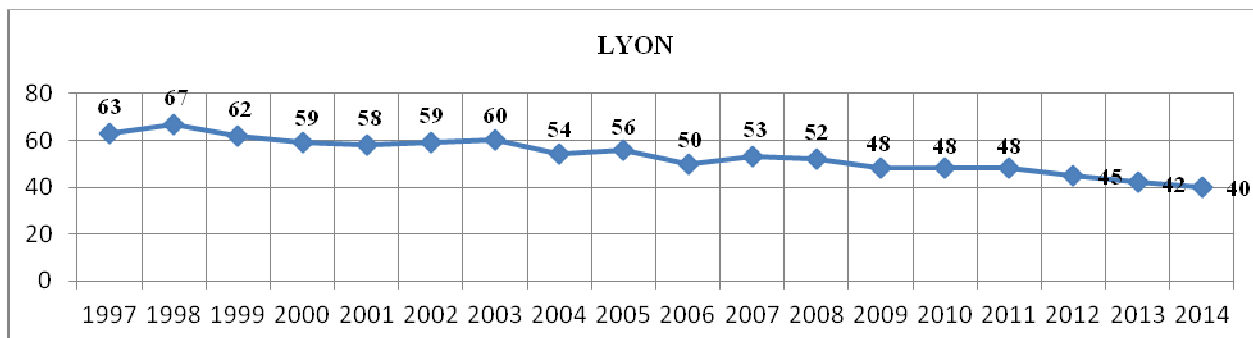
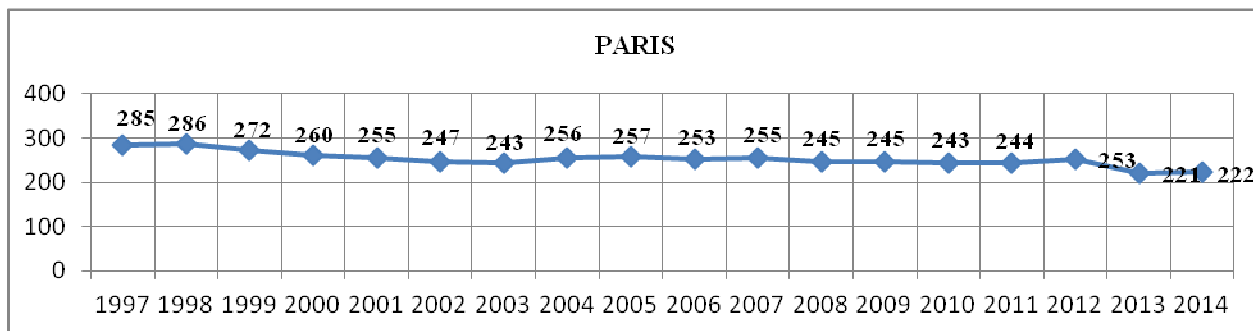
- 262 analystes en formation : 222 sont inscrits à l'Institut de Paris ; 40 sont inscrits à l'Institut de Lyon.
- 2 ont été suspendus 2 radiés et 2 démissions
- 25 entrent dans la catégorie « anciens élèves » (22 paris, 3 Lyon)

Étude de la répartition des analystes en formation de Paris et de Lyon



Répartition du nombre total des analystes en formation de Paris et de Lyon (étrangers compris)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Paris	285	286	272	260	255	247	243	256	257	253	255	245	245	243	244	253	221	222
Lyon	63	67	62	59	58	59	60	54	56	50	53	52	48	48	48	45	42	40
Total	348	353	334	319	313	306	303	310	313	303	308	297	293	291	292	298	263	262



Les analystes en formation

L'IPSO [International psychoanalytic students organisation] a comme représentantes élues pour deux ans depuis août : Julien AMY, Julie AUGOYARD, Julia-Flore ALIBERT, et Fabienne CORLOBÉ-SALOMON pour l'Institut de psychanalyse de Paris. Il n'y a actuellement pas de représentant IPSO à Lyon.

Les correspondantes des Unités de l'Institut de Psychanalyse de Paris sont :

- Unité 1-2 : Chantal BOURSEAUX et Eléonore GALIANA-MINGOT
- Unité 3-4 : Adriana KOREN, Marika POLLETBOURDALOUE et Martine SANDOR-BUTHAUD
- Unité 5-6 : Carlos PACHECO.

J'adresse mes **remerciements** à l'ensemble des collègues titulaires ayant fonction de formateur pour le sérieux de leur travail au sein de l'ensemble des Sous-Commissions et lors des « Fin de Cours », ainsi qu'à **Mme Caroline Kestens** pour le dévouement et l'efficacité qu'elle apporte dans ses fonctions de Secrétaire de l'Institut de Paris.

ANNEXE

Rapport du Comité pour une Formation Intégrée

**À l'attention de la réunion du Bureau de l'Association Psychanalytique Internationale
Juillet 2013**

Situation générale

Dès la constitution de l'API, la reconnaissance de la psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent a connu une situation ambiguë à l'intérieur de la structure de l'API. Au début des années 70, le Bureau a créé un Comité (dirigé par Samuel Ritvo, de l'Association Américaine de Psychanalyse [APsaA]) afin d'explorer la situation des analystes ne travaillant qu'avec des enfants, quant à leur possibilité d'être membres à part entière de l'API. Un vif débat et une forte recommandation ne parvint pas à modifier le statut de ces analystes : la formation exclusive à la psychanalyse d'enfants ne fut pas reconnue par l'API.

Ce n'est que beaucoup plus tard (1998-2000) que des critères de formation à l'analyse avec les enfants et les adolescents furent développés par l'API, mais ils ne furent toujours pas suffisants pour obtenir la qualité de membre de l'API. Actuellement, la qualification en psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent est reconnue par l'API, si elle se base sur une qualification antérieure ou simultanée en psychanalyse d'adulte.

Au cours des cinq dernières années on a assisté à un mouvement croissant dans les Instituts de formation psychanalytique visant à proposer une formation exclusive à la psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent. Certains Instituts acceptent maintenant des candidatures à une formation exclusive en psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent qui permet de devenir membre à part entière de l'Association Américaine de Psychanalyse, mais **non** de l'API.

Au cours de sa réunion en 2009, le Bureau de l'API reçut une requête émanant de l'Association Américaine de Psychanalyse et d'une Société Européenne de Psychanalyse, demandant à ce que la qualité de membre de l'API soit attribuée aux psychanalystes formés exclusivement à l'analyse d'enfants et d'adolescents. En octobre 2009, le Comité Exécutif créa un Comité spécial destiné à examiner les avantages et les inconvénients d'inclure les psychanalystes formés exclusivement à l'analyse de l'enfant et de l'adolescent comme membres à part entière de l'API, et d'explorer les conséquences du fait d'avoir deux bases à l'attribution de la qualité de membre de l'API.

Ce Comité spécial comprenait quatre membres : Madeleine Bachner, membre du Comité Exécutif de l'API, et trois membres issus des trois régions de l'API : Virginia Ungar pour l'Amérique Latine, Mary Target pour l'Europe et Peter Blos Jr. pour l'Amérique du Nord. Le Comité examina l'existence des programmes de formation en analyse de l'enfant et de l'adolescent dans chaque région et l'intérêt qu'il y aurait à adopter une telle option. Seule l'Amérique du Nord possédait un programme adéquat. Dans les deux autres régions, on observa un intérêt très réduit pour une telle option. Néanmoins, le Comité pour la Psychanalyse de l'Enfant et de l'Adolescent (C.O.C.A.P) manifesta un très grand intérêt pour une autre option : proposer un programme de formation intégrée permettant aux candidats de se qualifier tant comme analystes d'adultes que comme analystes d'enfants et d'adolescents. Un tel programme exigerait un tronc commun de formation aux deux compétences.

Au cours de ces dernières années le concept de « formation intégrée » s'est répandu, reflétant la prise de conscience croissante quant à l'importance des concepts relatifs au développement psychique dans la théorie analytique. L'API créa Comité pour une Formation Intégrée et elle lui confia la tâche d'étudier ces concepts et d'évaluer leur place dans une « théorie générale » de la psychanalyse et dans la formation des psychanalystes. En tout état de cause, l'étude théorique et la supervision clinique de cas d'adultes devraient toujours constituer l'exigence de base pour demander à devenir membre de l'API.

Le programme de Formation Intégrée

Après avoir évoqué l'histoire du développement de ce Comité et ses antécédents, il convient de rappeler la définition qui constitue les fondements d'un programme de Formation Intégrée (FI) : **il s'agit d'une voie optionnelle dans la formation requise par l'API, et visant à devenir un psychanalyste reconnu dans la pratique avec l'adulte, l'enfant et l'adolescent.**

Nous avons maintenu un contact permanent avec les organisations composantes et régionales tout au long du travail de notre Comité, leur demandant à de multiples occasions d'effectuer un point sur leurs opinions ; nous avons également inclus de précieuses informations et trouvé un grand intérêt à étudier et à transmettre plusieurs programmes combinés à toutes les parties concernées par ce projet. Dans les faits, plusieurs Sociétés possèdent déjà un programme de Formation Intégrée qui suit les lignes définies ci-dessus.

Nous avons consulté le Comité de l'API pour la Formation et l'Évaluation, et la proposition que nous lui avons adressée a reçu un soutien unanime (voir Appendice A).

Nous avons continué à consulter le Comité pour la Psychanalyse de l'Enfant et de l'Adolescent (C.O.C.A.P), et ses membres ont fortement insisté sur l'importance qu'aurait l'adoption, par l'API, d'une telle Formation Intégrée (voir Appendice B).

À l'issue de cette période de consultations, de suivi et d'interactions, nous sommes parvenus à la conclusion qu'un Programme de FI serait à la fois nécessaire et bienvenu aujourd'hui ; il représenterait un ajout souhaitable à la formation en analyse d'adultes que l'API dispense depuis déjà fort longtemps.

Pour être plus précis, nous attendons d'un Programme de FI les bénéfices suivants :

- Une stimulation et un encouragement pour les candidats à utiliser ce Programme qui leur permet de se former simultanément tant en analyse d'adulte qu'en analyse d'enfants et d'adolescents en moins de temps que cela n'était le cas selon les standards précédemment établis (cela en gardant également à l'esprit le souci actuel de l'API quant au vieillissement de ses membres).
- Le fait que tout analyste pourrait ainsi potentiellement se familiariser tant avec le développement et le fonctionnement psychique de l'enfant qu'avec la dynamique de la partie infantile omniprésente dans l'adulte.
- L'accroissement potentiel de recrutement de nouveaux membres au fur et à mesure que le Programme de FI se répandrait parmi les candidats potentiels, souvent plus jeunes et intéressés par l'analyse d'enfants, ce qui rendrait l'API plus attractive pour de futurs membres.

Gardant à l'esprit les considérations développées ci-dessus, nous voudrions maintenant mettre l'accent sur l'esprit dans lequel nous proposons un programme qui évite d'être inutilement

compliqué, mais dont l'éventail est assez large pour que tous les Instituts puissent le proposer. En outre, dans la mesure où les exigences que nous rappelons ci-dessous sont respectées, cette proposition est de nature assez large pour que les Sociétés se sentent une certaine liberté pour finaliser les détails de son cadre.

Pour aller de l'avant dans nos conclusions, nous voudrions maintenant proposer que tout Programme de FI doive se fonder sur les principes directeurs suivants :

- Il doit se conformer aux critères minimums de formation tels qu'ils sont définis dans le Code de procédure de l'API.
- Il doit obligatoirement proposer un tronc commun d'enseignement, ainsi que des cours spécialisés ouverts aux analystes en formation, tant en analyse d'adultes qu'en analyse d'enfants et d'adolescents.
- Il doit être conforme au modèle générique de la Société qui l'adopte (dans les termes des trois modèles de formation approuvés par l'API).

Pour ces raisons, un schéma de construction d'un Programme de FI devrait comprendre :

- *Cures supervisées* : un minimum de deux supervisions de cas d'adultes, + un minimum de deux supervisions de cas d'enfant et/ou d'adolescent pour chaque candidat.
- *La supervision* sera conduite par des analystes désignés pour cette fonction par leur Société et/ou Institut de formation, en accord avec le modèle de formation de ladite Société. Les cas d'enfant/adolescent seront supervisés par des analystes reconnus pour cette fonction.
- *Cursus* : Celui-ci sera constitué de deux parties : (1) Des séminaires et des cours destinés spécifiquement pour les analystes en formation du programme de FI ; (2) Des cours et des séminaires optionnels, également ouverts à des analystes en formation hors du programme de FI.
- *Qualification* : Les Sociétés seront libres de déterminer les modalités requises pour la qualification des candidats qui auront rempli les exigences décrites ci-dessus.
- *Catégorie de membre de l'API* : Une seule catégorie de membre de l'API sera maintenue.

Il est important de noter que les recommandations décrites plus haut pourraient impliquer un ou plusieurs changements dans le Code des Procédures de l'API. Plus spécifiquement, si elles sont acceptées, et selon la décision du Bureau de l'API, elles pourraient remplacer l'actuel point du Code de Procédure sur « *les conditions requises pour la formation en psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent* ».

Pour terminer, nous proposons la constitution d'un Groupe de travail et les noms de ses membres, dont le rôle consistera à établir des liens avec les Instituts de Formation, afin d'aider ces derniers à établir la transition entre les programmes existants et les éléments devant compléter ceux-ci pour constituer le nouveau Programme de FI là où il sera souhaité ; ils devront également être disponibles pour discuter avec les Instituts des moyens grâce auxquels ce Programme additionnel de FI peut être promu et établi.

Respectueusement soumis au Bureau de l'API,

Virginia Ungar, Directrice de la FI.

Membres du Comité : Madeleine Bachner, Phyllis Beren, Shmuel Erlich, Silvia Flechner, Florence Guignard.

Appendice A

Lettre du Directeur du Comité de l'API pour la Formation et l'Évaluation, 26 décembre 2012.

Chère Madame Ungar,

À votre demande, j'ai transmis votre document à tous les membres du Comité pour la Formation et l'Évaluation, et j'ai reçu des commentaires de tous ceux-ci, à une exception près. Tous les membres qui ont répondu, ainsi que moi-même, soutenons unanimement le concept de Formation Intégrée que vous décrivez dans votre document. L'un de nos membres est résolument d'avis que la première expérience clinique d'un candidat doit s'effectuer avec un adulte sur le divan. Tous les membres sont d'avis que les notions de développement devraient faire partie de la formation de chaque analyste. On devrait également enseigner la technique clinique. Un enseignement plus intensif devrait cependant être envisagé pour les candidats à la pratique avec les enfants et les adolescents.

Nous vous savons gré, ainsi qu'à votre Comité, pour votre étude et pour vos sages propositions.

Cordialement,

Ron

Ronald M. Benson, M.D.

Chair, Education and Oversight Committee-I.P.A 555 E. William, Ste 23D Ann Arbor, MI 48104 734 761-5406 fax 734 761-7218 email: drbenson@comcast.net 6

Appendice B

Point de vue du C.O.C.A.P sur la Formation Intégrée

En tant que membre formateur de la Société Psychanalytique de Paris et en tant que membre du C.O.C.A.P depuis sa création, j'ai interrogé des centaines de personnes sur l'intérêt d'inclure ou non la compétence d'analyser des enfants et des adolescents parmi les compétences reconnues officiellement pour une qualification de psychanalyste.

Les réponses sont significatives de l'importance attribuée par les différents collègues, non tant à la connaissance académique desdits « traits développementaux » mais bien, plus profondément, à la part infantile de la personnalité humaine – névrose infantile (Freud), traumatismes infantiles (Ferenczi, Hayman), parties psychotiques (Bion) etc. – ainsi qu'au fonctionnement économique et dynamique de l'appareil psychique.

Ces réponses dévoilent le conflit personnel de chacun d'entre nous avec nos propres mouvements infantiles, conscients ou inconscients, à l'égard du patient dont nous avons la charge, quel que soit l'âge chronologique de ce dernier.

Une expérience du fonctionnement mental de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte doit faire partie de notre pratique clinique quotidienne et de la transmission de notre pratique. Si nous devions abandonner l'un de ces paramètres, nous serions dans une situation de clivage interne qui handicaperait sérieusement nos compétences psychanalytiques.

La proposition d'une Formation Intégrée aiderait l'API à fournir à ses membres présents et à venir une expérience plus intégrée de ce en quoi consiste notre « profession impossible », telle que Freud la qualifiait.

Respectueusement soumis au Bureau de l'API,

Paris, 29 mai 2013

Florence Guignard

Directrice du C.O.C.A.P de l'API.

COMITÉ DE DIRECTION DE L'INSTITUT DE PSYCHANALYSE DE PARIS

Annick SITBON

Le Comité de Direction se compose de :

- Annick SITBON, Directrice,
- Christine BOUCHARD, Secrétaire du Cours,
- Laurent DANON-BOILEAU, Secrétaire de l'Enseignement.

Il s'est adjoint trois conseillers : J.L. BALDACCI, Albert LOUPPE, Jacqueline SCHAEFFER.

Nous avons inscrit notre activité dans la continuité du travail effectué par nos prédécesseurs.

Le cadre de travail

Nous avons travaillé de manière collégiale, nous réunissant tous les jeudis avec notre collaboratrice Caroline Kestens, secrétaire de l'Institut de Paris, et en ayant durant la semaine des échanges par mails ou téléphone.

Laurent Danon-Boileau, secrétaire de l'Enseignement, s'est également penché sur la mise au point du programme d'Enseignement.

La clarification du courrier et, d'une façon générale les échanges avec l'extérieur (visites au bureau de l'Institut, demandes de renseignements divers) nous ont permis d'apprécier le « paysage » du monde où se recrutent les futurs Analystes en Formation . Christine Bouchard, secrétaire du cursus, s'est particulièrement occupée, outre l'organisation du Cours, de ce point de vue vers le Socius. Jacqueline Schaeffer participe régulièrement à nos réunions.

Les résultats

Cette année encore, nous avons été intéressés par la fréquence des demandes atypiques. La diffusion, grâce au site, des coordonnées de la SPP et de ses Instituts de formation, drainent vers nous des populations variées où les explications figurant sur le site et portant sur nos exigences préalables à la formation, ne semblent pas suffire. Il faut ainsi répondre par des lettres-types ou personnalisées, préciser les coordonnées du site voire rencontrer ces éventuels candidats à la formation

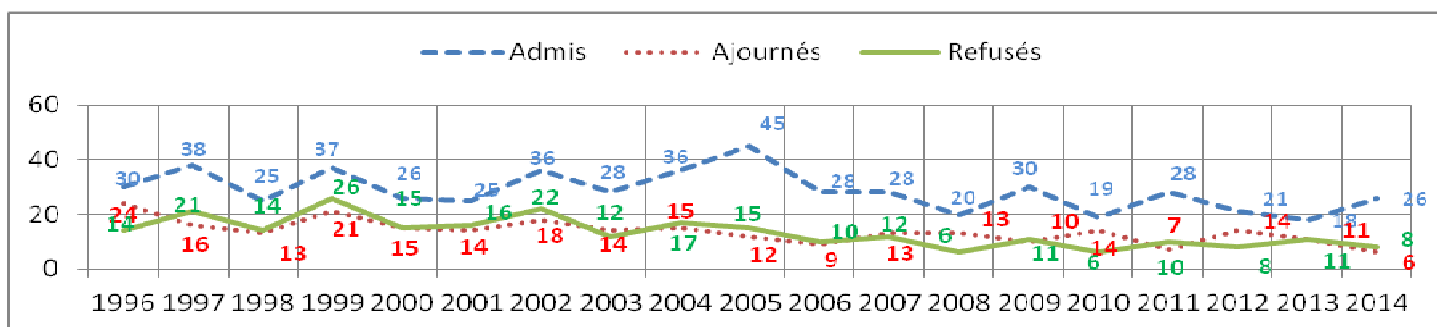
Je tiens à rappeler ici à tous les membres qu'ils ont une importante responsabilité dans l'analyse des futurs Analystes en Formation. Plus qu'avec quiconque ils doivent être attentifs à un respect absolu du cadre analytique dès lors qu'ils ont sur leur divan des psychologues ou des psychiatres même sans projet initial de formation. Il n'est pas rare, en effet que posent une demande d'admission au cursus des personnes, quelle que soit leur formation initiale, qui nous précisent avoir fait une analyse à deux séances par semaine, parfois d'une demi-heure chacune.

Nos Règlements nous font obligation de ne pas examiner ces candidatures, ce qui nous prive peut-être de gens doués chez qui on découvrirait un authentique processus analytique et une bonne compréhension du fonctionnement de l’Inconscient. Le « tout divan » renforce donc nos engagements d’ordre éthique relatifs au cadre.

L’âge est aussi à considérer. Les candidats arrivent souvent tard. Si chacun acceptait de prendre en analyse un étudiant en psychologie ou en médecine manifestant pour l’analyse un intérêt précoce, cela permettrait peut être un rajeunissement des AeF.

De même nous nous interrogeons sur l’exclusion systématique des analysés du CCTP, exclusion obéissant à des raisons complexes...

Ceci dit, l’activité de l’Institut de Paris en 2014 est en tout point comparable à celle des années passées. Le nombre de candidatures évaluées, de candidats acceptés, ajournés ou refusés, donnent des chiffres semblables à ceux des années précédentes. Le nombre des admis, a certes, augmenté de façon importante mais qu’il s’agisse d’augmentation ou de diminution ces résultats doivent être appréciés sur 10 à 15 ans.



Les admissions au cursus en 2014

A Paris : il y a eu, en 2014, 16 réunions des sous-commissions d’admission au cursus (9 à Paris, 3 dans la sous- commission n° 10, 4 au Centre de formation du Sud-Ouest)

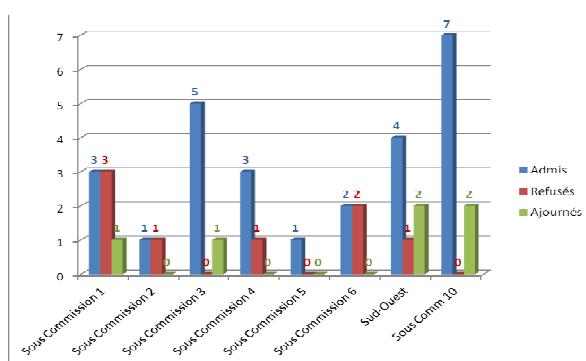
Au cours de ces 16 réunions 59 dossiers ont été examinés, correspondant à des demandes d’admission au Cursus, mais aussi à des accès à la deuxième supervision lors des cursus suivis ou des cas particuliers. Ce chiffre correspond à la moyenne sur les 10 dernières années qui est de 54 . 31 nouveaux dossiers de candidature ont été examinés (40 en 2013,43 en 2012)

Les résultats sont les suivants :

Admis : 26,
 Ajournés : 6,
 Refusés : 8

Ils se répartissent ainsi :

	ADMIS	REFUSÉS	AJOURNÉS
<i>Ss Com 1</i>	3	3	1
<i>Ss Com 2</i>	1	1	0
<i>Ss Com 3</i>	5	0	1
<i>Ss Com 4</i>	3	1	0
<i>Ss Com 5</i>	1	0	0
<i>Ss Com 6</i>	2	2	0
TOTAL I	15	7	2
Sud Ouest	4	1	2
Sous Com 10	7	0	2
TOTAL II	11	1	4
TOTAL I+II	26	8	6



En décembre 2014, 13 candidatures étaient en attente de la réunion d'admission à Paris (dont 6 visites terminées), 3 dans la sous-commission 10 (dont 1 visite terminée) et 1 dans la Commission du Sud-Ouest, (1 visite terminée), soit 17 candidatures en attente.

Sur l'ensemble, 84 AeF sont en cursus suivi (69 à Paris, 8 Sud Ouest et 7 Sous Commission 10) ce qui représente 38% de l'ensemble des AeF. Nous proposerons une étude pour savoir dans quelle mesure cette décision assure un meilleur « suivi » des AeF.

Les fins de cursus en 2014 :

En 9 réunions de fins de cursus (7 dans les trois sous-commissions parisiennes, 2 dans la commission du Sud-Ouest et 0 dans la Sous-commission 10 traitant des candidats étrangers), 20 candidatures ont été étudiées. Il y a eu 19 **cursus clos et validés**,

Il y avait, fin décembre 2014, en attente de la réunion de fin de cursus : 12 candidats

Unité 1 / 2 : 5 dossiers

Unité 3 / 4 : 1 dossier

Unité 5 / 6 : 4 dossiers,

Sud-Ouest : 1 dossier

Sous commission 10 : 1 dossier

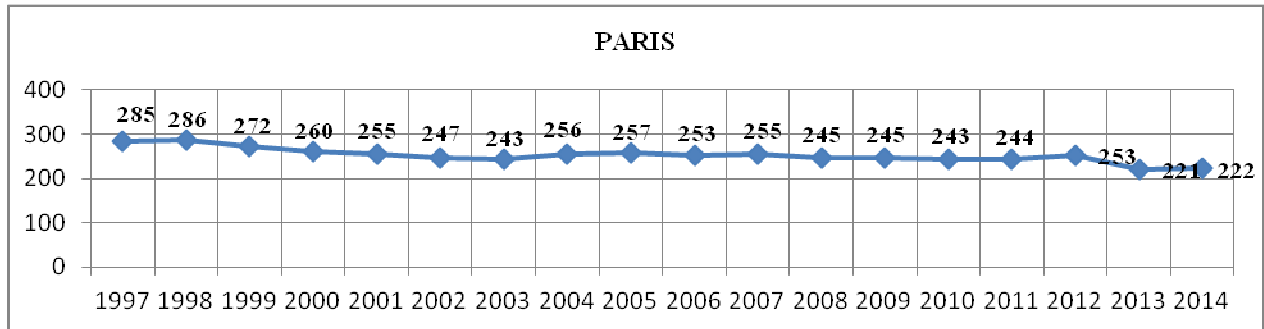
Nombre total des Analystes en Formation

222 AeF Paris

(40 AeF Lyon)

2 radiés, 2 démissions, 2 suspensions

22 Anciens Analystes en Formation à Paris (3 à Lyon)

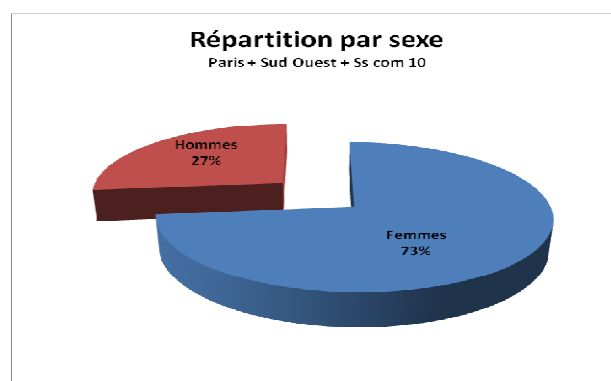


Ce nombre est stable. Il tient compte des nombreuses radiations qui ont clarifié nos évaluations depuis 2010. Les « fins de cursus » sont compensées par les nouvelles admissions.

En décembre 2014, il y avait 25 "anciens élèves" c'est-à-dire ayant leur cursus validé sans appartenance actuelle à la SPP. Ce nombre est essentiellement et par définition, mouvant. Certains, en attente de leur agrément à la SPP, constituent un groupe transitoire, d'autres, anciens élèves depuis des années (parfois des dizaines d'années) forment un sédiment peu mobilisable...il semble néanmoins souhaitable de respecter ces « anciens élèves » qui ont parfois des activités importantes au sein de l'Université ou des Hôpitaux et qui tiennent à garder un lien avec l'Institut donc avec la Psychanalyse...

Répartition selon le sexe :

Sur l'ensemble des AeF relevant de l'Institut de Paris (6 commissions parisiennes + commission du Sud-Ouest + commission 10), 73% sont des femmes, 27% des hommes.

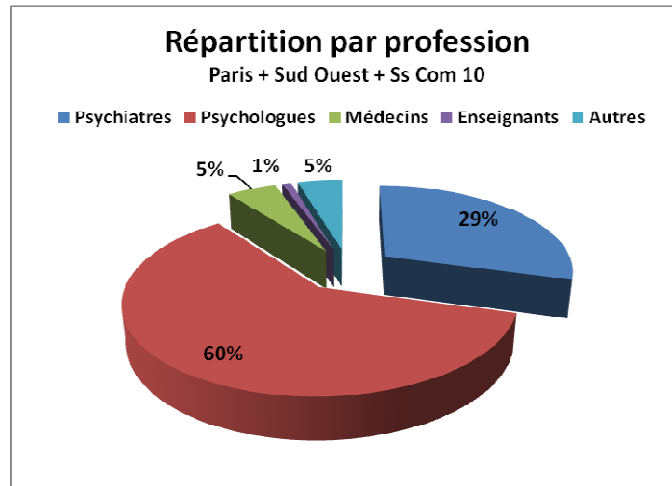


Répartition selon la formation initiale :

60% sont des psychologues,

29% des psychiatres,

enfin 5% sont des médecins, 1% des enseignants, 5% autres.



On peut donc noter qu'il n'y a pas de modifications significatives tant au niveau du sexe que de la formation initiale. L'Analyste en Formation est une Femme, Psychologue.

Les formateurs

Un membre titulaire ayant fonction de formateur est devenu Honoraire en 2014.(Jean-Luc Donnet).

Deux membres titulaires ont été élus en 2014 à la fonction de Formateur : Elisabeth Birot à Paris et Bernard Bensidoun pour le Centre du Sud-Ouest. Il y a ainsi pour l'Institut de Paris 56 titulaires qui assurent les fonctions de Formateur. Il en faudrait 15 de plus pour retrouver l'effectif de 2010.

C'est là un problème important. La moyenne d'âge des Membres de la Commission d'Enseignement est élevée (70,5) et il n'y a pas suffisamment de membres Titulaires candidats à la fonction.

Les supervisions dites collectives ont été proposées au nombre de :

- 21 à Paris,
- 2 à Toulouse,
- 1 à Bordeaux
- 1 à Besançon.

Il est à noter que trois d'entre elles s'effectuent à deux superviseurs, en co-supervision.

Nous nous proposons de mieux savoir ce qui se passe dans les diverses supervisions en particulier collectives : nombre de places disponibles, nombre de « parlants », nombre d'analyses chez les « parlants », nombre de cursus suivis etc ...

- **La formation théorique** (indiquée dans le programme annuel sur le site) :

A Paris : elle comporte les séminaires hebdomadaires au nombre de 4, 8 deux fois par mois, les autres sont mensuels ou trimestriels

Les séminaires d'enseignement et de formation s'adressant en priorité aux AEF :

A Paris :

séminaires d'initiation à la psychanalyse :	4;
études de textes	7 ;
clinique et théorie	19 ;
les pratiques	4,

le CFSO 10

Dans les autres régions : 5

Les formations spécifiques complémentaires à Paris, au CFSO et dans les régions :

psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent :	2 + 2 à Toulouse
psychosomatique :	2
psychodrame	5,

Séminaires d'étude et de recherche des membres titulaires dans leur fonction de formateur : 5

On compte donc au total 59 séminaires dans le cadre de l'Institut, auxquels on peut ajouter les séminaires dans le cadre des activités scientifiques de la SPP et les formations et enseignements dans les institutions de soin : 10, Psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent : 2. Notons que les Analystes en Formation sont demandeurs de séminaires de lecture de Freud.

Lors du 74^{ème} congrès des psychanalystes de langue française à Montréal, des ateliers cliniques dans quatre groupes de 15 ou 20 analystes en formation de divers pays, ont été organisés par les représentants de l'Ipsa. Cette formule a rencontré encore une fois un vif succès.

Le Séminaire de formation permanente, réservé aux AEF des régions, organisé par Christian Seulin et Christian Gérard, s'est déroulé pour la dernière fois en Janvier 2014. Il a eu pour thème « Cadres et Processualité ». Il a rassemblé 148 participants.

Ce Séminaire très ancien puisqu'il a été créé par Sacha Nacht à l'époque où l'Institut était une association séparée de la SPP, était destiné à favoriser les contacts entre les AEF des régions et les membres « Titulaires » qui assuraient par définition la fonction de formateurs. Il est à noter que les AEF des régions étaient très attachés à ce séminaire qui permettait non seulement des contacts mais la promotion des membres les plus jeunes de chaque région. Il sera remplacé par le Colloque « Rencontres de la SPP » qui fusionne le Séminaire de Formation Permanente et le Colloque Interne. Souhaitons-lui un succès comparable.

Les réunions d'unités ont été remplacées, cette année, par une réunion des AeF seuls. Des questions y ont été rassemblées pour être transmises et discutées avec le Comité de Direction. Une deuxième réunion rassemblant les représentants des Unités, ceux de l'IPSO International et le Comité de Direction a ainsi permis d'aborder un certain nombre de questions :

Choix des séminaires, possibilité d'attribuer à chaque nouvel AeF un coordinateur non plus seulement en fin de cursus mais dès le début de celui-ci, problèmes posés par les patients psychologues ou psychiatres, disparité des superviseurs et du « cadre » des supervisions par exemple des modes de paiementsans oublier, bien sûr la question qui reste centrale, de la difficulté à trouver des patients.

Les AeF ont été incités à prendre des initiatives : écrire des articles ou des communications préalables aux Congrès, saisir les possibilités de bourses, se regrouper pour choisir un thème et inviter un membre formateur à en discuter...

Ils ont proposé d'organiser à Paris un colloque IPSO comme en 2007 où un tel colloque intitulé « l'Odyssée du cursus » avait eu un grand succès.

Ils suggèrent que, dès la lettre d'admission au cursus soient mentionnés les noms des correspondants de leur unité ainsi que leur adresse mail. D'une façon générale ils souhaitent accéder aux adresses mail des uns et des autres .De même, ils souhaiteraient un contact avec l'IPA et sont donc favorables à ce que leur nom figure dans l'annuaire de l'IPA .

Les correspondants des unités sont :

Unité 1-2 : Chantal BOURSEAUX et Eléonore GALIANA-MINGOT

Unité 3-4 : Adriana KOREN, Marika POLLETBOURDALOUE et
Martine SANDOR-BUTHAUD

Unité 5-6 : Carlos PACHECO

L'IPSO international a pour représentants élus pour deux ans : Julien AMY, Julie AUGOYARD, Julia-Flore ALIBERT, et Fabienne CORLOBÉ-SALOMON pour l'Institut de psychanalyse de Paris. Il n'y a actuellement pas de représentant IPSO à Lyon.

Je tiens à remercier ici chaleureusement mes collègues du Comité de Direction, mais surtout Caroline KESTENS secrétaire de l'Institut de Psychanalyse de Paris pour sa collaboration, son engagement actif et ses précieuses suggestions.

CENTRE DE FORMATION DU SUD-OUEST (BORDEAUX - TOULOUSE)

Marc BABONNEAU

A la fin de l'année 2014, le CFSO se composait de :

- Six membres formateurs
- Vingt-deux analystes en formation.

Le chiffre des analystes en formation est, à très peu de choses près, le même que celui de l'année précédente. La variation s'explique par l'effacement de deux anciens AeF (départ définitif à la retraite pour l'une, orientation géographique nouvelle pour l'autre). Autrement, quatre nouvelles admissions au cursus ont « compensé » quatre cursus clos et validés.

Thierry Bokanowski qui avait inauguré un séminaire, en Septembre 2013, l'a reconduit en Septembre 2014, tant par sympathie envers le CFSO que par le succès rencontré et la demande générale qu'il soit poursuivi.

Jacques Miedzyrzecki a demandé, en fin d'année, de devenir membre honoraire et quitte, de ce fait sa fonction de formateur.

Deux groupes de **supervision collective** (Michèle Jung-Rozenfarb, Marc Babonneau) ont continué de fonctionner jusqu'à l'été 2014.

Jean Picard, à la demande des AeF aquitains, récents ou moins récents, a accepté d'ouvrir un groupe de supervision collective à Bordeaux, en Septembre 2014.

A la rentrée de Septembre aussi, et pour assurer un fonctionnement satisfaisant à Toulouse, il a fallu y revoir les choses.

Marc Babonneau a mit sa collective en stand-by virtuel et Bernard Bensidoun a renoncé à en ouvrir une. Tout ceci, en plein accord entre membre formateurs, et afin que la collective de Michèle Jung-Rozenfarb puisse se poursuivre.

Actuellement, elle seule est ouverte, avec une composition minimale (Un « présentant » et deux AeF tout récents en auditeurs libres).

Les choses s'expliquent aisément avec trois raisons flagrantes :

- beaucoup d'AeF ont terminé leur supervision collective courant 2014.
- les AeF nouveaux (ou moins nouveaux, d'ailleurs) peinent à trouver un cas ou même à convertir le cadre de patients déjà suivis par eux.
- La création d'une collective à Bordeaux, réclamée de longue date et volontiers consentie par le CFSO, a créé un appel d'air, peut-être passager car inaugural. Toujours est-il que les Bordelais et leurs satellites loco-régionaux immédiats ne voyagent plus, en ce moment, pour une supervision collective. Ils récupèrent ainsi une demi-journée de temps de travail, la matinée du Vendredi).

Les supervisions individuelles ont lieu tant à Toulouse que Bordeaux et Paris où l'utilisation des outils de télétransmission (notamment avec Annick Sitbon) se poursuit, aidant à préserver une « exogamie » relative.

Les activités de Formation (collective de Mme Jung et séminaires) demeurent regroupées, pour la plupart (hors la collective de Jean picard) à Toulouse et le vendredi après-midi pour une meilleure coordination et une meilleures accessibilité (déplacement sur une demi-journée pour les analystes en formation non toulousains) un vaste programme en continu proposé entre 13h30 et 20 heures. Les Aquitains, pour les raisons sus-dites, n'arrivent qu'après 15 heures.

Nous assurons actuellement **huit séminaires animés par des membres formateurs**.

L'activité du CFSO se poursuit de manière régulière et soutenue. Inquiétudes (sort de la profession, crise économique, normes, TTC, etc..) et difficultés (à trouver des cas) sont les mêmes qu'ailleurs. Les candidatures au cursus semblent peut être, plus souvent problématiques que par le passé.

La situation financière du CFSO est stable et équilibrée. Les inscriptions des AeF venant à peu près compenser les dépenses (2 gros postes : honoraires de nos collègues parisiens et voyages dans les deux sens, reversements du CFSO au Groupe Toulousain de la S.P.P. pour partage des locaux, du secrétariat et de son matériel), tout irait bien sans l'inconnu du moment des reversements par Paris qui se joue de nos nerfs, heureusement peu sensitifs (à la date où j'écris: moins de 1500 euros sur le compte bancaire du CFSO). Aléatoire, semble t'il lié à la fonction même de trésorier national.

COMITÉ DE DIRECTION DE L'INSTITUT DE PSYCHANALYSE DE LYON

Françoise BRETTE

Quelques Chiffres...

A la fin 2014, le nombre d'analystes en formation inscrits à l'Institut de psychanalyse de Lyon est de **40**

Ils se répartissent de la façon suivante :

- 30 Femmes dont :
 - o 25 psychologues,
 - o 2 psychiatres,
 - o 2 généralistes,
 - o 1 psychomotricienne

- 10 Hommes dont :
 - o 4 Psychologues,
 - o 6 Psychiatres

- **Soit sur un total de 40 :**
 - o 29 Psychologues,
 - o 8 Psychiatres,
 - o et 3 autres

Sur le plan géographique :

- 18 sont de la région lyonnaise
- 10 de la région méditerranéenne
- 7 de la région des Savoie
- 4 de la région Isère
- 1 de la Loire

Nous avons eu la tristesse de perdre cette année une collègue d'Alberville, Claire Gaucher, à la suite d'une longue maladie.

3 analystes en formation ont renoncé à poursuivre leur cursus, n'ayant pas effectué de seconde supervision. Deux d'entre eux ont demandé à être auditeurs libres.

Avec les deux AEF qui ont eu leur cursus clos et validé, nous avons donc 6 élèves en moins. Par rapport à l'an passé où l'on enregistrait 42 AEF, la baisse de cette année n'a pas été compensée par l'arrivée de nouveaux admis.

Mais on ne peut que constater que depuis ces 12 dernières années, malgré un rebond autour de l'année 2010, le nombre des analystes en formation a diminué d'un tiers.

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
60	54	53	50	52	51	54	55	54	45	42	40

Nous avons 3 anciens élèves, psychanalystes inscrits à l'IPL.

Activités de la Commission de cursus

Mais le nombre d'ouvertures de dossiers progressent :

2014	2013	2012	2011	2010
13	11	5	3	8

On remarque que le temps entre la demande et la fin des visites a tendance à s'allonger et même parfois, entre l'ouverture d'un dossier et les visites de candidatures, le temps de latence peut atteindre plusieurs mois et certaines demandes restent sans suite...

La commission de cursus s'est réunie à 7 reprises : deux de ces réunions n'ont pas donné lieu à des examens de candidatures, faute de visites terminées. Ainsi nous avons pu revoir tous ensemble les dossiers de chacun de nos AeF pour nous apercevoir que nous avons une proportion de cursus suivis beaucoup trop importante, ce qui doit nous donner à réfléchir ; mais surtout - et cela est très préoccupant - il s'avère qu'un grand nombre d'analystes en formation sont dans l'attente d'un cas, soit pour leur première supervision, soit, pour quelques uns, pour la seconde... J'avais signalé l'an passé que parmi le groupe des AeF, certains décrochent. Il ne faudrait pas que d'autres se découragent devant l'allongement des cursus dû à la raréfaction des patients...

Cette année, 3 d'entre eux ont officialisé l'arrêt de leur cursus ; mais il en reste 6 que l'on ne voit plus pour la plupart, et qui très probablement ne termineront pas leur cursus : ils sont tous médecins dont 5 psychiatres, ce qui peut s'expliquer par les responsabilités institutionnelles dues à leur fonction de chef de service ou autres. Ils tiennent néanmoins à garder un lien avec l'Institut comme en témoigne l'acquiescement de leurs droits.

Le peu de dossiers nous a aussi permis de discuter de la difficulté à trouver des collègues qui acceptent des fonctions de responsabilités ; le manque de relève reste pour le Groupe lyonnais, un grave problème sur lequel j'avais déjà insisté l'an passé.

L'évaluation des 8 dossiers a abouti aux conclusions suivantes :

- **4 acceptations (dont 3 cursus suivis),**
- **3 ajournements,**
- **1 refus**

Nous avons accueilli, comme l'an passé, 4 nouveaux collègues, à qui nous souhaitons la bienvenue :

Emmanuel Aubert, Psychologue à Nice,
Nathalie Brunetti, Psychologue à Vienne
Claire Durozard psychologue à Lyon
Joëlle Mestre, psychologue à Lyon

Une réunion de fin de cursus a eu lieu sous la responsabilité de la Commission d'Enseignement, représentée par son Président Thierry Bokanowski et par Annick Sitbon, directrice de l'IPP. C'est la première année que nous n'avons que deux AeF ayant terminé leur cursus, cela prouve, encore une fois, la difficulté à terminer leur formation faute de patients. (Je rappelle que les autres années, nous en avons généralement au moins 6 !)

•Valérie Gloaguen et Julien Obadia ont eu leur **cursus clos et validé** le 5 Juillet 2014

Le groupe des analystes en formation

L'organisation de l'ensemble des analystes en formation en petits groupes autour d'un correspondant, rempli toujours ses fonctions : celle d'accueillir les nouveaux arrivants et celle de faciliter la circulation des informations, aussi bien entre eux qu'entre eux et le Comité de direction et les instances du Groupe lyonnais. (Je rappelle, pour l'histoire, que j'avais mis en place en 91 lorsque j'étais Présidente, cette organisation qui a fait les preuves de son efficacité.)

Les correspondantes sont :

- Pour les Savoie : **Isabelle Cordier**
- Pour la région Méditerranée : **Sophie Charme**
- Pour l'agglomération Lyonnaise : **Françoise Archirel, Pascale Jaillet-Sage et Frédérique Mathis.**

La liaison avec le Comité de Direction et la Présidence du GLPRA s'effectue lors du point-rencontre institué chaque 3^{ème} vendredi du mois. Nous les remercions très vivement pour l'aide qu'elles nous apportent dans l'accueil des nouveaux admis et l'organisation des réunions des AeF ainsi que pour l'efficacité et la fiabilité dont témoigne leur collaboration régulière avec Madame Guétat à l'entrée de nos manifestations ouvertes au public...

Il y a eu deux réunions d'analystes en formation, où le Comité de direction a participé un moment, et d'autres réunions, entre eux, autour de repas pris en commun. Cette année la préparation de la soirée des AeF programmée lors du congrès du CPLF a mobilisé un petit groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises.

Tous ont apprécié de figurer dans une liste de « Praticiens inscrits à l'IPL » sur le site du GLPRA et sur celui de la SPP ; pour la petite histoire, la demande très ancienne des élèves d'être répertoriée sur une liste a mis une vingtaine d'année à se réaliser : il ne faut pas désespérer des institutions !

On peut dire que les AEF qui poursuivent leur cursus (environ 34, compte-tenu de ceux qui ont décroché) sont, dans la grande majorité, très présents tous les vendredis, dans nos séminaires.

Le séminaire du Comité de Direction est particulièrement suivi ; nous avons mieux organisé cette année la participation active des AeF lors des séances de reprise du thème. Les autres séminaires sont pour la plupart également très fréquentés par les AeF qui constituent les $\frac{3}{4}$ des participants ; la publication dans le bulletin interne témoigne de la qualité de leurs travaux et de leur investissement.

Pour terminer, je voudrais remercier René Roussillon et Christian Seulin pour leur collaboration au sein du Comité de direction et dire à Robert Mancini et Claire Ibba combien j'ai apprécié le partage des responsabilités et des tâches qui incombent à chacun d'entre nous, dans une année qui n'a pas été facile sur le plan institutionnel.

Il me reste à exprimer à Madame Guétat ma gratitude pour sa gentillesse qui va de paire avec sa compétence.